ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commerce exterieur

Question écrite n° 7384

Texte de la question

M Jean-Pierre Bouquet attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur les negociations du GATT actuellement en cours et auxquelles il vient de participer. En effet, l'agriculture, de plus en plus, constitue un enjeu essentiel dans les relations internationales. Les problemes agricoles constituent une source de conflits permanents entre la CEE et les Etats-Unis, traduisant la vivacite de leur concurrence sur le marche mondial. Lors de la conference inaugurale de revision du GATT, a Punta del Este en 1986, les pays membres avaient adopte a l'unanimite une resolution comportant deux points principaux : necessite d'une diminution progressive et concertee des soutiens budgetaires a l'agriculture ; maintien en l'etat des interventions de nature a modifier les donnees de la competition internationale. Depuis lors, la Communaute europeenne a effectivement mis en place une discipline budgetaire imposant des sacrifices difficiles aux agriculteurs dans une perspective de maitrise des productions. Les Etats-Unis, a l'inverse, ont perfectionne leur arsenal de conquete des marches et, pour couronner le tout, ils se sont donne avec la « loi sur le commerce » (Trade Act), promulguee le 23 aout dernier, les moyens de declarer « deloyale » telle ou telle pratique commerciale susceptible de les gener. Il est clair que les Etats-Unis ignorent les efforts des agriculteurs europeens et cherchent constamment a faire declarer la politique agricole commune contraire au regles du GATT pour etendre encore leur emprise sur les marches. Alors que vient de s'engager a Montreal une negociation essentielle pour l'avenir de l'agriculture, il lui demande de lui indiquer quelle est la position defendue par le Gouvernement.

Texte de la réponse

Reponse. - Suite a l'echec de la reunion de Montreal tenue en decembre 1988, les negociations d'Uruguay, lancees a Punta del Este en 1986, ont franchi une etape decisive apres la reunion ministerielle a mi-parcours, qui s'est achevee a Geneve le 8 avril 1989. La fermete du Gouvernement francais et de la commission a permis d'aboutir a un accord final qui menage les interets fondamentaux de l'agriculture communautaire. Cet accord n'a cependant ete qu'une etape dans un processus de negociation qui doit normalement se terminer le 31 decembre 1990. Pour apprecier cet accord intermediaire, il faut tout d'abord souligner le progres qu'il constitue par rapport aux documents presentes anterieurement a Montreal ou prepares par le secretariat du GATT pour les discussions de Geneve, ces textes impliquant a terme la condamnation par le GATT de notre systeme de prelevements-restitutions. En revanche, le texte adopte finalement a Geneve respecte bien le cadre de negociation defini a Punta del Este, et n'entraine pas pour la Communaute d'efforts supplementaires a ceux qu'elle s'est impose lors du dernier conseil europeen de fevrier 1988. En effet, concernant le long terme, la position americaine (elimination des subventions agricoles sur une periode de dix ans) a ete balayee. L'accord final reprend en fait la position communautaire, c'est-a-dire une reduction globale, progressive et equilibree de tous les soutiens agricoles, sans ciblage sur les seules restitutions a l'exportation. Pour le court terme, nos trois exigences fondamentales sont reprises : 1o fixation d'une date butoir, afin d'assurer que nos partenaires au GATT engagent rapidement les memes efforts que nous : cette echeance a ete fixee a la fin 1990 ; 2o comme pour le long terme, tous les soutiens sont concernes, et un credit est reconnu a ceux qui ont deja engage l'effort ; 3o comme pour le long terme encore, l'engagement de geler les niveaux de soutien actuels devra avoir un

caractere global et reciproque. Au total donc, l'accord de Geneve represente un compromis equilibre et constitue une base acceptable pour la suite des negociations. Il est en effet conforme aux engagements de Punta del Este, il preserve l'essentiel des grands principes de la PAC, et surtout il n'hypotheque pas l'avenir par des concessions dangereuses. Cet accord et ceux conclus sur les trois autres points encore en litige (textile, protection des droits de la propriete intellectuelle et clause de sauvegarde) a permis la mise en application des accords conclus a Montreal, mais geles dans l'attente d'un accord global. Plus largement, il a relance l'Uruguay Round et constitue une victoire pour le multilateralisme qui paraissait menace apres Montreal. En tout cas, il a evite une intensification de la course aux subventions agricoles a laquelle aurait inevitablement conduit l'echec des negociations. Par la suite, en decembre 1989, la Communaute a depose au groupe de negociation agricole du cycle d'Uruguay une proposition globale pour une reduction equilibree du soutien et de la protection agricole a travers le monde. Au conseil agricole des 25 et 26 avril dernier, les douze ministres europeens ont unanimement confirme leur soutien aux theses affichees par la Communaute depuis le debut des negociations commerciales multilaterales a Punta del Este et telles qu'elles sont developpees dans le document communautaire de decembre dernier. La position communautaire s'articule autour de quelques points cles ; 1o le principe du systeme de double prix n'est pas negociable a Geneve ; 2o la reduction doit porter sur toutes les formes de soutien et de protection ; 3o les resultats des reformes de politiques agricoles, engagees par certains pays avant la fin de la negociation, devront etre portes au credit de ces pays ; 4o la negociation doit permettre un reequilibrage du soutien et de la protection entre les differentes filieres de production. Cette position, conforme au mandat donne par les Etats membres a la commission des le debut de la negociation, doit permettre a la Communaute de defendre les interets de l'agriculture europeenne : elle est coherente avec les amenagements apportes a la politique agricole commune. Depuis 1984, elle laisse suffisamment de souplesse pour, en fonction des efforts de nos partenaires au GATT, consolider ou non ces amenagements de la PAC L'efficacite du negociateur communautaire au GATT est tributaire du degre de cohesion des Etats membres autour de la position communautaire. C'est pourquoi, comme il le fait depuis le debut du cycle d'Uruguay, le Gouvernement francais s'attachera a oeuvrer pour que, jusqu'au stade ultime de la negociation, le consensus communautaire qui existe aujourd'hui soit preserve.

Données clés

Auteur : M. Bouquet Jean-Pierre
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7384
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture et forêt
Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3789